

ARRÊTÉ DU MAIRE

**Arrêté portant interdiction de stationner
sur une partie de la Rue Fontélie**

Le Maire de la Commune de LECTOURE ;
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2211.1 et L 2213.1 à L 2213.6 ;
VU le Code de la Route ;
VU la loi n°82.213 du 2/03/1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée et complétée par la loi n°82-623 du 22/07/82 ;
VU l'instruction Interministérielle sur la signalisation routière ;
CONSIDÉRANT que pour permettre aux véhicules appartenant aux exposants des 15^{èmes} Rencontres avec les Métiers d'Art de stationner au plus près des caves de l'Hôtel de Ville pour procéder au déchargement et au chargement de leur véhicule, il convient d'interdire le stationnement sur une partie de la rue Fontélie ;

A R R Ê T É

Article 1^{er} : Le stationnement des véhicules sera interdit rue Fontélie, de son intersection avec la rue des Capucins à son intersection avec le boulevard du Midi, **le vendredi 22 novembre de 14 h 30 à 20 h, le dimanche 24 novembre 2024 de 17 h à 21 h et éventuellement le lundi 25 novembre de 9 h à 12 h.**

Article 2 : La signalisation pour matérialiser l'application des présentes dispositions sera mise en place et enlevée par les **Services Techniques Municipaux**.

Article 3 : En application des dispositions du décret n° 65.29 du 11 janvier 1965 modifié le 28 novembre 1983, cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de PAU dans un délai de 2 mois après sa publication.

Article 4 : M. le Commandant de la Brigade Locale de Gendarmerie, le Policier Municipal, l'Agent de Surveillance de la Voie Publique et tous agents de la Force Publique sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 : Le présent arrêté devra être affiché sur les lieux.

18 NOV. 2024
Fait à LECTOURE, le
Le Maire,
Xavier BALLENGHIEN



HÔTEL DE VILLE

Place du Général de Gaulle – 32700 LECTOURE – Tél : 05.62.68.70.22 – Fax : 05.62.68.91.60 – email : contact@mairie-lectoure.fr – Site : www.lectoure.fr

